

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 5 janvier 2008

Salon des Seniors - 26, 27 et 28 mars 2009 : Toutes les réponses sur la retraite

Du 26 au 28 mars, l'Agirc et l'Arrco, la Cnav, l'Ircantec et le RSI participeront au Salon des Seniors, situé hall 2.2 du Parc des Expositions de la Porte de Versailles à Paris.

A quel âge partir ? Quelles démarches entreprendre, quand et auprès de quel(s) organisme(s) ? Comment reprendre une activité quand on est retraité ? Quelles sont les aides existantes ?... Parce que la retraite est un sujet d'interrogation, voire de préoccupation pour beaucoup de Français, l'Agirc et l'Arrco, la Cnav, l'Ircantec et le RSI, quatre des principaux régimes obligatoires de retraite de base et complémentaire, donnent rendez-vous aux retraités, actuels ou futurs, sur l'Espace Retraite et Protection sociale. Réunis sur un seul et même stand, des conseillers en réglementation se tiennent à la disposition des visiteurs pour répondre à leurs questions au cours d'entretiens individuels.

En complément de ces rencontres « en direct » : des micro-conférences d'une vingtaine de minutes animées notamment par des médecins. Faire le plein de trucs et astuces pour entretenir sa mémoire et sa forme, s'informer sur les dernières connaissances en matière de lutte contre la maladie d'Alzheimer, faire le point sur les actions de prévention et les aides proposées par les organismes... Sans oublier le quiz, pour parfaire, tout en s'amusant, ses connaissances en matière de retraite... et gagner de nombreux cadeaux !

Invitations, infos et programme des micro-conférences : www.agirc-arrco.fr,
www.lassurance retraite.fr, www.ircantec.fr, www.le-rsi.fr.

**Rendez-vous au Salon des Seniors
Espace Retraite et Protection sociale
Parc des expositions de Paris
Porte de Versailles
Hall 2-2 de 10h à 19h (Métro Porte de Versailles)**

Les Partenaires de l'Espace Retraite et Protection sociale

ARRCO et AGIRC

L'Arrco et l'Agirc sont les deux régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé. Gérés par les partenaires sociaux, tous deux sont obligatoires.

En 2008, plus de 18 millions de salariés, cadres et non cadres, ont cotisé à l'Arrco, et près de 4 millions de cadres ont également cotisé à l'Agirc.

Ces cotisations ont servi à verser la retraite à plus de 11 millions de retraités, dont 2 millions de cadres.

Contact presse : Gaëlle VACHER – 01 71 72 12 35.

Plus d'infos sur www.agirc-arrco.fr

CNAV

Avec 16,8 millions de cotisants, l'Assurance Retraite verse une retraite de base aux 11,9 millions de salariés du secteur privé, de l'industrie et des services. Aujourd'hui, 81 % des personnes de 60 ans et plus perçoivent une retraite du régime général. Elles seront 90 % en 2015.

A la tête de l'Assurance Retraite, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, ou Cnav, définit les orientations et les programmes d'action des 14 caisses régionales d'assurance maladie (Cram), de la caisse d'assurance vieillesse (Crav) d'Alsace-Moselle et des 4 caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les DOM.

Contact presse : Béatrice de Grugillers – 01 55 45 53 36

Plus d'infos sur www.lassuranceretraite.fr

Ircantec

L'Ircantec est la caisse de retraite complémentaire des agents contractuels des trois fonctions publiques – État, collectivités locales, hôpitaux – et des élus locaux. C'est un régime obligatoire, regroupant cadres et non cadres, et fonctionnant selon le principe de la répartition.

La gestion de ce régime est assurée à Angers par la Direction des Retraites de la Caisse des Dépôts.

En 2007, l'Ircantec comptait 2,49 millions d'actifs cotisants, 1,7 million de retraités et 67 300 organismes employant du personnel affilié à l'Ircantec. Le montant des cotisations encaissées représentait 2,11 milliards d'euros, celui des allocations versées 1,64 milliard d'euros.

Contact presse : Geneviève Guilbert – 02 41 05 27 62

Plus d'infos sur www.ircantec.fr

RSI

Le Régime Social des Indépendants (RSI) est le régime obligatoire de sécurité sociale qui assure la couverture maladie et retraite des artisans et des commerçants. Créé le 1^{er} juillet 2006, le RSI assure la gestion de la protection sociale obligatoire de plus de 4 millions de chefs d'entreprise indépendants et de leurs ayants droit, artisans, commerçants et professions libérales.

Depuis le 1^{er} janvier, il est l'interlocuteur social unique des indépendants de l'artisanat et du commerce pour toutes leurs cotisations et contributions sociales.

Contact presse : stephanie.laurent@lowestrategie.com

Plus d'infos sur www.le-rsi.fr